



COLLEGE NATIONAL DES EXPERTS JUDICIAIRES EN ACOUSTIQUE

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1^{er} JUILLET 1901 DECLAREE SOUS LE N° 3902
ADHERENTE A LA FEDERATION NATIONALE DES COMPAGNIES D'EXPERTS PRES LES COURS D'APPEL ET/OU LES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

Secrétariat : Eric VIVIE 75, rue de l'Eglise 75015 PARIS tél : 01 45 58 30 13 fax : 01 45 57 40 56

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CNEJAC DU 27 MARS 2009 À PARIS FOYER DE GRENELLE, 17 rue de l'Avre à PARIS XV

1. QUORUM.

D'après la feuille de présence, sur 54 adhérents dont 51 membres actifs :

Membres actifs présents : 27.

Membres actifs représentés : 11 : Collignon, Couasnet, Hugonnet, Latouche, Leconte, Luquet, Mercier, Meziane, Pheulpin, Soues et Vinci)

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2. RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT.

L'effectif du CNEJAC se maintient, malgré les défauts de cotisation, les collègues atteints par la limite d'âge, et la non-réinscription de certains de nos collègues sur leur liste de Cour d'Appel.

Nous enregistrons la démission du CNEJAC de notre confrère Stéphane METHEY (C.A. d'Aix en Provence).

La campagne de prospection lancée par Éric VIVIÉ a été fructueuse : nous avons enregistré l'adhésion de 6 nouveaux membres : Jacques Beaumont (C.A. de Lyon), André BOUHERAOUA (C.A. de Paris), Patrice CORNU (C.A. de Nancy), Michel DENGLOS (C.A. de Nîmes), Yves HERNOT (C.A. de Rennes) et Jean-Pascal SERRE (C.A. de Rouen) ; qu'ils soient les bienvenus parmi nous.

Concernant les cotisations, il est rappelé que seuls les membres à jour de leur cotisation bénéficient de notre assurance groupe souscrite auprès de la MAAF.

Après mise au vote, quitus est donné au Président à l'unanimité des présents et représentés moins une abstention (Th. MIGNOT).

3. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 JUIN 2008 À PARIS.

Après mise au vote, le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 6 juin 2008 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

4. APPROBATION DES COMPTES.

Un exemplaire des comptes de l'exercice 2008 a été envoyé à tous les membres avec la convocation à la présente assemblée.

Les comptes sont présentés par le Trésorier Pierre DUCLOS ; le Trésorier déplore que certains membres ne soient pas à jour de leurs cotisations, même après plusieurs relances.

Yves GOIBERT, Commissaire aux Comptes, a vérifié la comptabilité et certifié les comptes.

Après mise au vote, quitus est donné au Trésorier à l'unanimité des présents et représentés moins une abstention (P. DUCLOS).

5. COTISATION 2008.

Le Trésorier propose de laisser inchangé le montant de la cotisation annuelle : **160 €.**

Après mise au vote, cette proposition est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Après avoir abordé diverses questions, l'assemblée générale est levée à 12 heures